

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 31 MAI 2024

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

# MICROPOL

#### INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ MIRAMAR HOLDING SAS

**Communiqué de mise à disposition du public de la note en réponse et du document « autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Micropole SA**



Le présent communiqué a été établi et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des articles L. 621-8 du code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») en date du 30 mai 2024, apposé le visa n°24-187 sur la note en réponse établie par la société Micropole SA (la « **Note en Réponse** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Micropole SA (le « **Document Autres Informations** ») a été déposé auprès de l'AMF le 30 mai 2024 et mis à la disposition du public ce jour (sous le n°D.24-0448).

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>) et de Micropole SA (<https://group.micropole.com/>) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande au siège social de Micropole SA (91-95, rue Carnot, 92300 Levallois-Perret).

**Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.**

#### Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Micropole SA décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.